

SEANCE DU 20 JUIN 2014 A 19 H 00

Convocation du 16 juin 2014

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 20 juin 2014 à 19 h 00,

Le Maire,

Daniel MOITIÉ

ORDRE DU JOUR :

APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 28 AVRIL 2014

N°057) MANIFESTATIONS 2014 – CONTRATS D’ENGAGEMENT

N°058) ACQUISITION A MONSIEUR ROGER VIGNY POUR LA RESERVE FONCIERE

N°059) DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES

N°060) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL / ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°061) BUDGET COMMUNAL 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°1

N°062) DECISIONS BUDGETAIRES / VENTE D’UN SCOOTER POUR PIECES ET SORTIE D’INVENTAIRE

QUESTIONS DIVERSES



APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de M le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Daniel MOITIÉ, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIÉ Daniel, Maire

M LECAT Marcel, Mme SELIER Marie, M PRIGENT Pascal, Mme QUÉMART Laëtitia, Mme CORDEVANT Viviane, M JEAN Jean-Yves, Adjoint,

Mme MIEL Nathalie, M ZAJAC Philippe, Mme DROMACQUE Jeanine, M GUIONVAL Patrick, M PELLETIER Alain, Mme DECARNELLE Aurélie, M VIGUES Gérard, Mme DE BROSSARD Isabelle, M TEIXERA-CAMBEIRO Eric, Mme DERIGNY Lydie, Mme FOULIER Cécile, M PLATRIER Claude, M MARCHAL Jean-Bernard.

Absents, pouvoir :

Mme VERMA Cécile représentée par M LECAT Marcel.

Mme LAINÉ Ludivine représentée par M MARCHAL Jean-Bernard.

Absent et excusé : M LENOBLE Pierre.



Madame MIEL Nathalie est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 AVRIL 2014

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur les procès verbaux de la séance du 28 avril 2014.

Aucune observation n'étant formulée, les procès verbaux sont adoptés.

2014-06-20/057	rapporteur
COMMANDE PUBLIQUE / 1-4 AUTRES TYPES DE CONTRATS	M LECAT
<i>MANIFESTATIONS 2014 – CONTRATS D'ENGAGEMENT</i>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager dans le cadre de la **Fête communale**, le 13 septembre 2014, pour :

- la retraite aux Flambeaux, la fanfare « l'Espérance Anizienne » pour un montant de 460,00 € + 278,46 € de frais de transport.
- l'animation musicale du bal, de 21h00 à 02h00 la disco-mobile « Christophe » pour un montant de 450,00 €, avec le camion podium.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal autorise, selon le vote ci-dessous, Monsieur l'Adjoint délégué chargé des Fêtes et Cérémonies à signer les contrats d'engagement à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
------	--------	------------	---------------

22	0	0	0
----	---	---	---

Le coût des prestations sera réglé à l'article 6232 «Fêtes» du budget communal 2014.

2014-06-20/058	rapporteur
DOMAINE ET PATRIMOINE – 3 – 1 ACQUISITIONS	M MOITIÉ
<i>A MONSIEUR ROGER VIGNY POUR LA RESERVE FONCIERE</i>	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a contacté Monsieur Roger VIGNY, domicilié rue de la Gare à Crouy, pour acquérir le terrain qui était occupé par l'entreprise de transport routier pour y transférer les activités de stockage des ateliers afin de libérer le terrain actuel situé aux abords de la salle polyvalente, rue du Collège Chaptal.

Ce transfert permettra dans un second temps d'y aménager un parking pour améliorer la sécurité des usagers de la salle trop souvent contraint de stationner de façon anarchique faute de places suffisantes.

Les parcelles acquises seront classées dans la réserve foncière de la commune. Il s'agit :

au lieudit « le Pont de Favray» section B n° 266 de 37a 00ca
section B n° 267 de 4a 73ca
soit une superficie totale de 41a 73ca.

Ces parcelles ont été évaluées par la direction des services fiscaux, avis du Domaine en date du 24 avril 2014, à 61 000,00 € + ou - 10%.

Monsieur Roger VIGNY a donné son accord par courrier en date du juin 2014, pour vendre au prix du Domaine soit **70 000,00 €**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide selon le vote ci-dessous, d'acquérir les 2 parcelles ci-dessus citées pour **70 000,00 €** et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Les frais de notaire de la présente transaction seront à la charge de la commune.

Cette acquisition sera réglée sur les crédits ouverts à l'opération n°0018 « terrains nus ».

2014-06-20/059	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M MOITIÉ
<i>AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES</i>	

Cette délibération annule et remplace celle du 28 mars 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Cuffies.

Il convient de désigner **2** délégué(e)s titulaires et **2** délégué(e)s suppléants dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	3
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué titulaire : M MOITIÉ Daniel	19
Délégué titulaire : M ZAJAC Philippe	19
Délégué suppléant : M VIGUES Gérard	19
Délégué suppléant : Mme SELIER Marie	19

M MOITIÉ Daniel et M ZAJAC Philippe ayant respectivement obtenu 19 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués titulaires.

M VIGUES Gérard et Mme SELIER Marie ayant respectivement obtenu 19 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués suppléants.

2014-06-20/060	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 5-9 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL	M MOITIÉ
<i>ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</i>	

Vu la délibération du 28 mars 2014, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15^o alinéa de l'article L 2122-22

des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

SCI A.K.M. – 3 rue du Stade - immeuble – parcelle « Les Quarantes Esseims» section C n°4695 de 24a 24ca pour 600 000,00 € + 43 200,00 € de frais d'acte.

M MOATTY Franck – 91 rue Falguières PARIS – chambres médicalisées lot 55 : 18,82 m²- lot 56 : 19,88 m² - parcelles « Sous les Taillepieds Nord» section D n°1142 de 24a 65ca / D n°1145 de 49a 74ca et D n°1147 de 21a 09ca soit une superficie totale de 95a 48ca en apport de capital pour 175 100,00 €.

M ROMAIN Valérie – 91 rue Falguières PARIS – chambres médicalisées lot 57 : 19,79 m²- lot 58 : 19,54 m² - parcelles « Sous les Taillepieds Nord» section D n°1142 de 24a 65ca / D n°1145 de 49a 74ca et D n°1147 de 21a 09ca soit une superficie totale de 95a 48ca en apport de capital pour 175 100,00 €.

Consorts CHOFFART – 11 rue des Mants - habitation – parcelles «Les Mants» section C n°3210 de 1a 83ca / n°1040 de 07a 09ca / n°3584 de 4a 35ca et n°3585 de 1a 27ca pour 50 000,00 € dont 5 000,00 € de commission d'agence.

2014-06-20/061	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
<i>BUDGET COMMUNAL 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°1</i>	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative pour l'acquisition de matériel de camping pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en créant une opération 0259 « achat de matériels ALSH » et en l'abondant de 1 000,00 € par prélèvement d'une somme équivalente à l'article 020 « dépenses imprévues ».

L'opération se traduira ainsi qu'il suit :

Section d'investissement :

dépenses : chapitre 0259 « achat de matériels ALSH » article 2188 : + 1 000,00 €
 chapitre 020 « dépenses imprévues » article 020 : - 1 000,00 €

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2014-06-20/062	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M LECAT
VENTE D'UN SCOOTER POUR PIECES ET SORTIE D'INVENTAIRE	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis en 2004 un scooter Peugeot Elyseo blanc immatriculé 2135 XG 02.

Aujourd'hui, ce scooter n'est plus utilisé par les agents techniques, aussi il propose de le vendre pour pièces et de fixer le prix de vente à 250,00 €.

M TOUMOUN, Sous la Perrière, a déposé en mairie une proposition d'achat.

Il propose de retenir :

- cette proposition d'achat
- de sortir ce bien de l'inventaire :

n° inventaire : 1000

Nature du bien : Scooter Peugeot Elyseo blanc

date d'achat : 2004

imputation comptable : 2182

prix d'achat : 2 700,00 €

- d'enregistrer le produit de la vente au compte 775 : 250,00 €

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

QUESTIONS DIVERSES

- Réservoir eau potable : M PLATRIER suggère de lancer des études de sol préalables à la construction
- Terrain près de la salle polyvalente : M PLATRIER demande le devenir



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.